

COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'ACCA – ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACCA 2018
Publié le 18 octobre 2018

La Coalition africaine pour la redevabilité des entreprises (ACCA) se réjouit d'avoir convoqué sa 4^e Assemblée Générale (AG) ayant comme thème : le consentement libre, informé et préalable (CLIP), qui s'est tenue à Nairobi, au Kenya, en date du 10 au 11 octobre 2018. L'ACCA salue son organisation collaboratrice *Natural Resources Alliance of Kenya* (KeNRA) pour son rôle incontournable dans l'organisation de cet évènement si important. L'ACCA tient à remercier ses organisations membres et ses organisations collaboratrices pour leur participation active audit évènement.

L'ACCA représente la plus grande coalition africaine des organisations de la société civile (OSC) œuvrant sur les questions liées aux entreprises et les droits de l'homme et la redevabilité des entreprises en Afrique. L'ACCA considère la convocation de son AG comme étant un élément important en faveur du renforcement des relations entre ses organisations membres et ses organisations collaboratrices. L'AG de l'ACCA s'agit d'une plateforme ayant comme objectif de renforcer les capacités de ses organisations membres et ses organisations collaboratrices sur les différents aspects liés aux droits de l'homme et le renforcement de la coalition au niveau continental.

L'ACCA considère l'avancement du CLIP à travers le continent africain comme étant un élément indispensable en faveur du renforcement des droits communautaires et la participation communautaire dans les projets de développement ayant un impact direct sur la vie quotidienne et le bien-être des communautés. Le manque de mise en pratique du CLIP au niveau communautaire entraîne l'exclusion du bénéfice de la participation communautaire dans les projets de développement. L'absence de participation communautaire mène l'abandon des valeurs traditionnelles communautaires, des droits communautaires nonobstant du droit à la protection du patrimoine communautaire.

L'ACCA salue et félicite les efforts et les victoires des communautés pour leurs efforts de faire valoir leurs droits à travers les systèmes judiciaires.

Toutefois, l'ACCA constate avec inquiétude le taux élevé de non-conformité avec les décisions de la Cour en faveur des droits communautaires à travers le continent africain.

L'ACCA appelle les gouvernements et les entreprises opérant en Afrique à respecter et à appliquer les décisions de la cour valorisant les droits communautaires. L'ACCA fait appel aux OSC et à d'autres acteurs concernés à appuyer les communautés dans l'exécution des décisions juridiques.

Pour de plus amples informations sur l'ACCA et toute question liée aux publications de l'ACCA, veuillez contacter Damian Oakes, à l'adresse électronique suivante : coordinator@accahumanrights.org

